

## **Composition du Comité Électoral Consultatif de l'Université du Mans**

- Vu** le Code de l'Éducation et notamment son article D .719-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans, et notamment son article 12.5, approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017, délibération CA N°2017-10-12-81.

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

#### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1- Composition du Comité Électoral Consultatif**

- **Membres de droit :**
  - Le Président ou son représentant ;
  - Le directeur général des services ou son représentant ;
  - Le directeur des Ressources Humaines ou son représentant ;
  - Le directeur des études et de la formation ou son représentant ;
  - Le responsable du Service des Affaires Générales et Juridiques ou son représentant ;
  - Le représentant désigné par le Recteur d'Académie.
- **Membres représentants les personnels et les usagers :**

#### **Collège A :**

- Laurent BOURQUIN - Liste « LMU 2024 : Construisons ensemble notre avenir »
- Aline DURAND - Liste « FSU »
- Nathalie FLECK - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain »

#### **Collège B :**

- Claire DUVERGER-ARFUSO - Liste « LMU 2024 : Construisons ensemble notre avenir »
- Laurence MAUGER - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain »
- Jean-Philippe MELCHIOR - Liste « FSU »

#### **Collège BIATSS :**

- Vincent BLIN - Liste « FSU »
- Sébastien CHOPLAIN - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain »
- Lydie GRUDE - Liste « SNPTES »
- Axel PITROU - Liste « UNSA »

**Collège Usagers :**

- Manon FRAPPIER - Liste « UNI : Pour un retour à L'université ! »
- Laura GOURGAND - Liste « UNEF »
- Marie LEMONNIER - Liste « Bouge Ta Fac avec l'AFJEM et les assos étudiantes »
- Servane ROBINAULT - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain »

**ARTICLE 2 - Mandat des membres élus du Comité Électoral Consultatif**

Le mandat des membres du Comité Électoral Consultatif s'achèvera à la fin de leur mandat d'administrateur au Conseil d'Administration.

**ARTICLE 3 - Exécution**

Le Directeur général des services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 - Publication**

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr), rubrique « Université », « Actes réglementaires », « Arrêtés ».

Pascal LEROUX

